

APPEL DE CANDIDATURES

Publication effectuée en application des articles L 141-1 et R 142-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime

La SAFER Provence Alpes Côte d'Azur se propose, sans engagement de sa part, **d'attribuer** par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens désignés ci-après qu'elle possède ou qu'elle envisage d'acquérir.

Réf : **AP 83 25 0235 01** Libre

Commune de Fréjus – Surface : 1 ha 42 a 73 ca

La Plaine - BO159 - BO160 ; Le Bac - BS131 ;

Urbanisme : Naturel (PLU), Agricole (PLU)

Commune de Roquebrune-sur-Argens – Surface : 67 a 38 ca

La Barque De Frejus - BR25 - BR99 - BR102 - BR103 ;

Urbanisme : Agricole (PLU)

Les informations sur les risques auxquels ces biens seraient exposés sont disponibles sur le site :

<http://www.georisques.gouv.fr/>

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature, au plus tard le **12/10/2025** par écrit en précisant leurs coordonnées téléphoniques, prioritairement auprès de :

SAFER PACA
Délégation Départementale : Var
La Gueiranne
Route du Vieux Cannet
83340 LE CANNET DES MAURES
Tel : 04 88 78 00 83

où des compléments d'information peuvent être obtenus, ou par voie dématérialisée sur le site <https://geo-paca.vigifoncier.fr/pubs/index.html> →



A Roquebrune Sur Argens, le

Visa du Maire et cachet

(valant attestation d'affichage pendant le délai légal de 15 jours)

Affiché du 25/09/25 au 12/10/25

